



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de CLERMONT

MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'Église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 E-mail : contact@etouy.fr

Réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juin 2026 à 18h30 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, LEGUEN, MATHYS SARAZIN, BEEUWSAERT, SARAZIN, DEGOURNAY, CARETTE, MONTEL-MARQUIS, GÉNARD, DEVAUCHELLE, BROZDZIAK.

Étaient absents et excusés :

Mme WICART FORSTER ayant donné pouvoir à Mme MATHYS SARAZIN.

Mme KALUMBA-KEMBO ayant donné pouvoir à Mme GÉNARD.

M. BEEUWSAERT

M. CARETTE

Désignation du secrétaire de séance

Mme DAMETTE est élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la séance du 09 avril 2026

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Intégration des éléments de confort dans le calcul de la taxe foncière ;
- Dénomination de 2 rues ;
- Ajustement des travaux de l'église et demande de subvention « Fonds de concours » de la Communauté de Communes ;
- Information sur les travaux en cours ;
- Cartes-cadeaux aux élèves de CM2 ;
- ILEP : information recettes excédentaires ;
- Information sur la mise en place des commissions à la Communauté de Communes ;
- Questions diverses.

1. Intégration des éléments de confort dans le calcul de la taxe foncière ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Administration Fiscale souhaite régulariser le calcul de la taxe foncière en y intégrant désormais les éléments de confort (tels que la présence d'électricité, de salle de bain ou de chauffage). Actuellement, les bases d'imposition reposent sur des critères datant de 1970, époque à laquelle les habitations ne disposaient pas toutes de ce confort moderne.

Sur les 392 habitations que compte la Commune, 100 d'entre elles sont aujourd'hui enregistrées comme ne disposant d'aucun élément de confort.

Dans un souci d'équité fiscale entre tous les administrés, Monsieur le Maire propose de régulariser la situation de l'ensemble des habitations du village en y intégrant ces éléments de confort essentiels. Il est précisé qu'en cas d'erreur ou d'omission, les contribuables auront la possibilité de signaler auprès de l'administration qu'ils ne disposent pas desdits équipements.

À titre informatif, cette mise à jour des bases fiscales permettra de générer :

- 7 000 € de recettes supplémentaires pour la Commune.
- Environ 1 800 € pour la Communauté de Communes.

Après avoir pris acte de l'avis favorable de la Commission des Finances réunie précédemment, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette réforme et la régularisation proposée.

2. Dénomination de 2 rues ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de donner un nom à deux voies de la Commune qui n'en possèdent pas.

Il est proposé les dénominations suivantes :

- Pour la rue située devant le cimetière : « **Rue du Cimetière** »
- Pour la voie communale située en haut de la côte : intégration en tant que prolongement de la « **Rue du Libéra** »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les dénominations des nouvelles rues et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives.

3. Ajustement des travaux de l'église et demande de subvention « Fonds de concours » de la Communauté de Communes ;

➤ Concernant la mise aux normes du réseau électrique, de l'éclairage et du chauffage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention du fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois pour des travaux sur l'église concernant la mise aux normes du réseau électrique, de l'éclairage et du chauffage.

Montant des travaux : 82 100 € H.T.

La présente délibération annule et remplace celle prise le 11 octobre 2024 portant sur le même objet.

➤ Concernant la protection du patrimoine avec le système anti-volatiles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention du fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois pour des travaux sur l'église concernant la protection du patrimoine avec pose d'un système anti volatiles

Montant des travaux : 17 791 € H.T.

La présente délibération annule et remplace celle prise le 11 octobre 2024 portant sur le même objet.

➤ Concernant la sécurisation incendie et des accès

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention du fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois pour des travaux sur l'église concernant la sécurisation incendie et des accès.

Montant des travaux : 62 003.05 € H.T.

La présente délibération annule et remplace celle prise le 11 octobre 2024 portant sur le même objet.

➤ Concernant la création d'un bloc sanitaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention du fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois pour des travaux sur l'église concernant la création d'un bloc sanitaire.

Montant des travaux : 36 500 € H.T.

4. Information sur les travaux en cours ;

- Travaux du pont de la Brèche :

La première phase des travaux du pont de la Brèche est désormais achevée. L'entreprise prestataire interviendra au cours du mois d'août pour la seconde et dernière phase du chantier.

- Démolition du 111, rue de la Forêt :

La démolition de l'habitation située au 111, rue de la Forêt est reportée à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet. Un contrôle d'amiante réglementaire doit être effectué.

- Travaux de l'Église :

Dans le cadre de la poursuite du projet de réhabilitation de l'église, le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux et des ajustements apportés au programme.

Les opérations concernent notamment la mise aux normes du réseau électrique, de l'éclairage et du chauffage, la protection du patrimoine par la pose d'un système anti-volatiles, la sécurisation incendie et des accès, ainsi que la création d'un bloc sanitaire comprenant des WC simples et des WC accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les demandes de subvention correspondantes au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois ont été ajustées en conséquence afin de tenir compte de l'évolution du projet et des besoins identifiés sur site.

- Travaux d'assainissement :

Le chantier d'assainissement progresse à un excellent rythme et présente actuellement deux mois d'avance sur le calendrier prévisionnel.

- Rue Saint-Martin : La réouverture à la circulation est prévue pour la fin du mois de juin, ce qui permettra de fluidifier rapidement le trafic. Les travaux de réfection des trottoirs seront programmés plus tard dans l'année
- Rue de l'Église : Les travaux débuteront le 6 juillet 2026 et se poursuivront jusqu'en septembre.

5. Cartes-cadeaux aux élèves de CM2 ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir à chaque élève de CM2 une carte-cadeau d'une valeur de 20 €.

6. ILEP : information recettes excédentaires ;

Reportée sine die

7. Information sur la mise en place des commissions à la Communauté de Communes ;

Le Conseil Municipal est informé des représentants de la Commune inscrits aux commissions de travail de notre Communauté de Communes.

Les Conseillers Municipaux désignés sont les suivants :

- M. Alain RANDON : Finances, Fonds de Concours, Cycle de l'Eau, Gouvernance et Mutualisation, Numérique et Accès au Service Public, Développement Économique, Aménagement et Urbanisme, Habitat
- Mme Maryline DAMETTE : Prévention et Gestion des Déchets
- M. Thierry LEGUEN : Culture et Tourisme
- Mme Karine MATHYS-SARAZIN : Santé
- M. Éric DEGOURNAY : Mobilité
- M. Sébastien CARETTE : Infrastructures, Travaux et Équipements
- M. Julien MONTEL-MARQUIS : Planification Écologique et Transition

4. Questions diverses.

➤ Parcs éoliens :

La Commune de Saint-Remy-en-l'Eau va procéder à l'installation d'éoliennes. Une enquête publique est officiellement ouverte et le dossier de consultation est mis à la disposition du public en Mairie.

➤ Délégué de la Mission Locale du Clermontois :

Monsieur BROZDZIAK est nommé délégué de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Clermontois.

M. LEGUEN informe les membres du Conseil Municipal des festivités à venir :

- La kermesse des élèves de l'école aura lieu le samedi 13 juin 2026, à partir de 10h30.
- La fête communale aura lieu le dimanche 05 juillet 2026. Celle-ci sera complétée par un repas convivial.

Il est également annoncé le renouvellement du partenariat avec la Fédération des Chasseurs de l'Oise dans le cadre du dispositif « Sensibili'haie » (visant à la plantation et à la préservation des haies sur le territoire).

La séance est levée à 20h10.